



Le 28 août 2018

Par courriel : ministre.enseignement.superieur@education.gouv.qc.ca

Madame Hélène David
Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Révision du programme de Sciences de la nature

Madame la Ministre,

Pour donner suite à notre rencontre du 21 juin dernier, nous réitérons l'importance de procéder à des modifications au projet de révision du programme de Sciences de la nature. Nous croyons que le futur projet doit faire l'objet d'une adhésion suffisamment large des milieux collégial et universitaire afin de permettre une implantation harmonieuse. Comme en font foi les nombreux échanges durant la session d'hiver 2018, plusieurs écueils ont été identifiés par celles et ceux qui sont touchés de près par la révision du programme. Vous l'avez certainement constaté aussi à l'ampleur de la pétition que nous avons déposée ainsi que des résolutions votées par nos membres. Ajoutons que de nombreux départements, comités de programmes et commissions des études dans les collèges ont demandé, dès le mois de mars, un moratoire national afin de permettre de faire les analyses nécessaires. La plupart des collèges ont souligné les délais insuffisants pour mener à bien une consultation d'une telle ampleur. Comme vous le savez aussi, nos deux fédérations syndicales, des représentantes et des représentants des universités au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ainsi que la Fédération des cégeps ont adopté des positions qui vont relativement dans le même sens. Cet assentiment général du milieu de l'enseignement supérieur commande d'agir et de relancer la consultation sur de nouvelles bases. Nous recevons donc très favorablement votre idée de la formation d'un groupe de travail dont le mandat pourrait comprendre la formulation de recommandations quant à la forme que devrait prendre le futur programme préuniversitaire ainsi que des balises qu'il devra respecter.

Certaines de ces balises nous apparaissent incontournables, dont celle de conduire à un diplôme national et qui suppose donc un socle commun d'un collège à l'autre. Les notions et les contenus doivent être clairement identifiés ainsi qu'un nombre d'heures prescrit nationalement pour chacune des disciplines de la formation spécifique, comme c'est le cas pour la formation générale commune. Ceci nous apparaît essentiel en raison de l'appartenance des collèges à l'enseignement supérieur dont l'enseignement repose principalement sur l'organisation en départements, eux-mêmes garants de la qualité des savoirs disciplinaires. À l'exception de la compétence visée par l'épreuve synthèse de programme, les savoir-faire dits « transdisciplinaires » devraient se traduire dans le cadre d'éléments théoriques bien précis et communs d'un collège à l'autre. Ainsi, une bonne préparation à des études universitaires scientifiques doit articuler des contenus et des savoirs, communs pour la plupart, autour des compétences qu'elle vise à développer. C'est ce socle commun qui

permettra aux universités de reconnaître les candidatures des diplômé-es, peu importe leur cégep de provenance et qui préparera les étudiantes et les étudiants aux attentes formulées par les universités, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois, évitant ainsi la concurrence. Nous pensons aussi qu'il serait important que le groupe réfléchisse aux impacts potentiels sur la tâche enseignante et qu'il soit en mesure de proposer des accommodements afin de permettre, le cas échéant, l'instauration de mesures transitoires ainsi que l'ajout de ressources accessibles tant au personnel permanent qu'au personnel précaire.

Dans la suite des États généraux de l'enseignement supérieur (ÉGES) de mai dernier où vous étiez présente, cette réflexion pourrait également se penser plus largement comme un processus de valorisation en soulignant l'importance de la formation préuniversitaire.

Il est important de mettre en place des mécanismes de consultation le plus rapidement possible afin de permettre au milieu de s'exprimer. Le groupe de travail pourrait comprendre des membres des différentes composantes du comité-conseil de Sciences de la nature ainsi qu'au moins deux enseignantes ou enseignants issus des fédérations syndicales. Nous croyons que la présence d'étudiantes et d'étudiants et de diplômé-es pourrait s'avérer pertinente ainsi que celle d'une personne-ressource dont les réflexions sur l'éducation sont connues. Cette personne pourrait être Normand Baillargeon, Pierre Doray, Yves Gingras, Georges Leroux, France Picard, Guy Rocher, Céline Saint-Pierre, ou Joëlle Tremblay, évidemment selon leur intérêt et leurs disponibilités.

Nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer nos salutations distinguées,



Lucie Piché, présidente



Josée Chevalier, vice-présidente



Michel Milot, délégué à la coordination



**Fédération des enseignantes et
enseignants de cégep**

9405 rue Sherbrooke est
Montréal Québec H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888



**Fédération nationale des enseignantes et
des enseignants du Québec**

1601 Avenue De Lorimier
Montréal Québec H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2241/1 877 312-2241

c.c. Catherine Savard, Attachée politique, cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine, Catherine.Savard@education.gouv.qc.ca